

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 17 décembre 2019**

## TABLE DES MATIÈRES

### SOINS DE SANTÉ

M. D. Landry

L'hon. M. Flemming

### HÔPITAUX

M. D. Landry

L'hon. M. Flemming

### MÉDECINS

M. D. Landry

L'hon. M. Flemming

### PERSONNEL INFIRMIER

M. D'Amours

L'hon. M. Holder

M. D'Amours

L'hon. M. Holder

M. D'Amours

L'hon. M. Holder

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

### FISCALITÉ

M. Austin

L'hon. M. Carr

M. Austin

L'hon. M. Carr

### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. LePage

L'hon. M. Higgs

M. LePage

L'hon. M. Higgs

### TOURISME

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Gauvin

[Traduction]

### SOINS DE SANTÉ

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, nous pouvons constater que le premier ministre parle aux médias de son plan pour l'année à venir. Il nous a un peu pris par surprise en promettant maintenant de mener ce qui est considéré comme une réforme très importante des soins de santé. Nous en avons été quelque peu surpris, puisqu'il n'était pas fait mention de réforme importante dans le discours du trône, lequel énonce les priorités du gouvernement pour l'année à venir. Le discours du trône fait mention de certaines mesures que nous ne pouvons pas qualifier de réforme, importante ou pas. Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'éclairer la Chambre sur les réformes importantes qu'il prévoit réaliser en matière de soins de santé?

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. J'ai rencontré un très grand nombre de parties prenantes, et il est très clair, tout le monde en convient, que le statu quo est inacceptable et voué à l'échec. Nous avons connu 21 interruptions de service dans la province au cours des 12 derniers mois. Le système est surchargé.

Nous travaillons avec les régies de la santé pour apporter à notre système de santé certains changements qui s'appuient sur trois éléments fondamentaux. Premièrement, il s'agit de pérennité : notre système de santé doit perdurer dans l'avenir. Deuxièmement, il s'agit d'accès : les gens du Nouveau-Brunswick doivent avoir accès en temps utile à des soins de santé. Troisièmement, il s'agit de qualité : le niveau de qualité actuel des soins de santé doit être maintenu. Dans cette perspective, les régies de la santé ont été chargées d'intervenir parce que le statu quo est, bien franchement, néfaste, Monsieur le président.

### HÔPITAUX

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Lorsqu'il est question de réformes importantes au chapitre de la santé, les gens s'intéressent souvent aux plans visant les hôpitaux situés à l'extérieur des trois principales villes de notre province. Pour l'année à venir, la majeure partie de l'investissement prévu au titre du récent budget de capital à l'exception de Bathurst sera affecté aux hôpitaux dans les trois principales villes de notre province. Je suis sûr que les projets en question ont tous un certain mérite, mais les gens redoutent ce qui arrivera dans des endroits comme St. Stephen, Sackville, Caraquet et Saint-Quentin. Le ministre a promis de ne fermer aucun hôpital ; néanmoins, se peut-il que les réformes prévues mènent à la conversion d'hôpitaux situés ailleurs qu'à Fredericton, Moncton et Saint John?

## Questions orales

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, je vous remercie de la question. Comme l'a dit le chef de l'opposition, j'ai déjà indiqué, et je le répète aujourd'hui, qu'il n'y aura pas de fermetures d'hôpitaux ruraux. Aucune fermeture ne surviendra. Les bâtiments sont là. Des besoins se font sentir. Nous possédons les bâtiments. Nous les avons payés, et, en retour, ils permettent d'assurer un service à la collectivité. Alors, soyons clairs ; personne ne parle d'envoyer un bouteur D9 ou un boulet de démolition pour raser un hôpital.

Nous tâcherons plutôt de répondre aux besoins de la collectivité dans les domaines des soins de santé primaires, de la santé mentale et dans bien d'autres domaines pour que le ministère de la Santé assure les meilleurs services de santé possible aux collectivités. C'est agir dans l'intérêt des gens et de leurs besoins, Monsieur le président. Voilà ce que nous ferons.

[Original]

## MÉDECINS

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, je suis content d'entendre qu'aucun hôpital ne sera fermé dans les régions rurales. C'est toujours cela de bon.

L'élimination des numéros de facturation, bien que louée dans certaines régions, a soulevé des préoccupations légitimes quant à la possibilité d'attirer des médecins dans les régions rurales au Nouveau-Brunswick. Comme nous le savons, vous ne pouvez pas vraiment avoir d'hôpitaux fonctionnels si vous n'avez pas de médecins. Dès lors, c'est difficile de garder ouverts vos hôpitaux.

En éliminant les numéros de facturation, la province espérait avoir un système d'un autre niveau en place maintenant. Une partie du plan consistait à attirer des médecins dans des zones rurales en utilisant des incitatifs financiers plutôt que des numéros de facturation. Le ministre peut-il informer la Chambre des mesures concrètes qui ont été prises pour faire en sorte d'attirer des médecins dans les régions rurales et dans les hôpitaux ruraux de la province?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je peux très certainement répondre, Monsieur le président. Tout d'abord, les numéros de facturation représentaient une formalité administrative inutile qui n'a eu absolument aucun effet sur le recrutement. En effet, un numéro de facturation ne présentait aucun intérêt pour un médecin ne disposant pas de droits hospitaliers ni de la capacité à ordonner la réalisation de tests et

## Questions orales

d'actes médicaux de même nature. Ce qui compte, c'est la capacité d'un médecin à interagir avec le système de soins de santé et à disposer de droits hospitaliers et d'accès aux tests.

Nous amorcerons des négociations au début de l'année avec la Société médicale, et des incitatifs financiers pour les médecins dans les régions rurales figurent en bonne place sur notre liste. Des mesures incitatives sont prévues. Le gouvernement actuel appuie de telles mesures. Ces dernières sont nécessaires, et nous agissons à cet égard.

Nous avons donc éliminé les numéros de facturation, qui ne produisaient aucun résultat, et nous instaurerons dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick des évaluations et des mesures incitatives pour permettre aux gens qui y vivent de bénéficier du type de soins de santé primaires dont ils ont besoin. Merci, Monsieur le président.

[Original]

### PERSONNEL INFIRMIER

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Nous avons tous entendu parler de nos diplômés en soins infirmiers qui quittent la province en raison du manque de sérieux du gouvernement, qui ne leur offre pas un emploi à temps plein. Maintenant, ce sont les infirmières venues de l'étranger qui décident de quitter notre province en raison d'un système qui ne leur permet pas de parachever leurs acquis ici. Nous allons même à l'étranger pour les convaincre de venir travailler au Nouveau-Brunswick. Où est la stratégie de ce gouvernement? Clairement, il a encore tout fait à moitié. Quand le premier ministre s'assurera-t-il que ce dossier est traité sérieusement par ses ministres?

Monsieur le président, c'est une réalité très importante. Nous entendons nos deux ministres, soit le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le ministre de la Santé, nous annoncer, en grande pompe, des plans en vue de sauver la situation et de s'assurer d'avoir la main-d'oeuvre nécessaire pour nos soins de santé. Ils sont ici devant nous aujourd'hui. La réalité est que nous perdons des candidats potentiels. Quand nos ministres et ce gouvernement prendront-ils les actions nécessaires en vue de s'assurer d'avoir de la main-d'oeuvre efficace ici, au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Je peux assurer au député d'en face que nous prenons la question très au sérieux. En fait, nous avons mis en place une stratégie en matière de ressources infirmières qui n'est pas qu'une stratégie du gouvernement. Elle vise à ce que les deux ministères, les régions régionales de la santé, les universités et collèges, l'association représentant le personnel infirmier et le Syndicat des

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

infirmières et infirmiers agissent dans le même sens. À vrai dire, une telle situation ne s'est pas produite depuis des années, et c'est ce qui a conduit à la crise que nous traversons. Tout le monde agit maintenant dans le même sens. Personne ne pointe du doigt les uns et les autres, et nous obtenons des résultats, Monsieur le président.

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, en juillet dernier, le gouvernement a annoncé en grande pompe cette nouvelle stratégie pour s'assurer de combler le manque de professionnels en soins infirmiers. C'était une stratégie qui, selon le ministre de la Santé et selon le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, allait tout régler.

C'est à se demander si ces deux ministres étaient présents à l'annonce seulement pour faire partie de la photo. Où étaient ces ministres quand est venu le temps de s'assurer que, dans la stratégie, on puisse trouver des solutions au problème de la reconnaissance des acquis? Où étaient ces ministres quand est venu le temps de s'assurer que, dans la stratégie, on peut avoir des ententes de reconnaissance mutuelles entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces?

Au bout du compte, je crois bien que ces deux ministres étaient seulement présents pour être inclus dans la photo. Ils ont encore fait le travail à moitié et n'ont rien fait pour régler le problème de la main-d'oeuvre. Ma question est celle-ci : Quand vont-ils le faire?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, un député libéral qui prend la parole pour parler de séances de photos, de la seule présence de certaines personnes à la séance de photos, vaut son pesant d'or.

Monsieur le président, je tiens à vous dire que nous avons mis en place une stratégie pour que tout le monde agisse dans le même sens. Le député d'en face a parlé d'« actions ». En fait, avant même de publier la stratégie, nous avons annoncé un programme de transition à l'UNBSJ pour les infirmières auxiliaires autorisées qui veulent devenir infirmières immatriculées. J'ai clairement indiqué le jour où nous avons fait l'annonce, dont le député d'en face s'est d'ailleurs moqué, en passant, l'autre jour... Le jour où nous avons fait l'annonce, j'ai dit que, si la participation était suffisante, nous élargirions le programme au titre d'une entente de 10 ans et travaillerions avec l'Université de Moncton pour en faire autant. Chaque année, 50 infirmières auxiliaires autorisées intégreront le système à titre d'infirmières immatriculées au moyen d'un programme de transition de deux ans, au lieu d'avoir à obtenir un baccalauréat de quatre ans. Si ce ne sont pas là des actions, je ne sais pas ce que c'est.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**M. D'Amours** (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, 13 mois pour recevoir 35 heures de formation et 20 mois pour recevoir son accréditation, alors que, au Québec, il s'agit de 75 jours de formation rémunérée. Pendant ce temps, on continue à dire à d'autres professionnels de l'étranger : Venez au Nouveau-Brunswick, on va s'assurer que cela va vous coûter bien cher, que vous ne pourrez pas travailler dans votre domaine et que, ensuite, on va vous offrir un aller simple pour vous et votre famille pour aller au Québec, car le gouvernement de cette province s'assure que les professionnels de la santé puissent rapidement travailler de façon efficace.

Monsieur le président, voilà la réalité : Le gouvernement actuel veut seulement s'assurer d'une perception. Il va chercher des gens à l'étranger pour ensuite les envoyer dans la province voisine. Quand ce gouvernement et ce premier ministre vont-ils faire leur travail?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Vous savez, Monsieur le président, nous siégeons ici, et le député d'en face peut parler pour plaire à la galerie autant qu'il le veut. Toutefois, le fait est que ce sont les gens de l'ancien gouvernement qui ont jeté par les fenêtres chaque année pendant quatre ans 8,7 millions de dollars sans obtenir de résultats. Nous sommes au pouvoir depuis un an et nous avons en place une stratégie comportant un programme de transition à deux universités distinctes ainsi qu'une stratégie de recrutement mise en oeuvre à l'échelle nationale et internationale. Nous cherchons à faire venir ici au Nouveau-Brunswick des étudiants internationaux ainsi que des infirmières formées à l'étranger.

Pendant quatre ans... La vérificatrice générale a clairement précisé que nous avons cessé d'obtenir des résultats durant la période allant de 2013 à 2014. Qu'ont demandé les gens de l'ancien gouvernement? Absolument rien. Pendant des années, ils ont jeté 8,7 millions de dollars par les fenêtres. S'ils pensent que c'est acceptable, cela les concerne, mais, de ce côté-ci de la Chambre, contrairement à la bande de Kevin Vickers, ce qui nous importe, c'est d'obtenir des résultats.

[Original]

## PAIEMENTS DE TRANSFERT

**M. Melanson** (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

Monsieur le président, ce matin, nous avons reçu de bonnes nouvelles du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances a annoncé que les paiements de transfert destiné au Nouveau-Brunswick augmenteraient de 219 millions de dollars pour le prochain exercice financier. C'est probablement pourquoi l'actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick se rapproche du premier ministre du Canada. Je pense qu'il est bon de travailler avec le gouvernement fédéral et le premier ministre du Canada. Les gens du Nouveau-Brunswick et le Nouveau-Brunswick doivent continuer de travailler en partenariat avec Ottawa. Cela permet aux gens du Nouveau-Brunswick de faire des progrès.

Ma question aujourd'hui s'adresse au premier ministre. La somme supplémentaire de 219 millions de dollars que nous recevrons servira-t-elle à aider les gens du Nouveau-Brunswick en créant davantage de logements abordables, en aidant les travailleurs paramédicaux et en aidant les travailleurs des foyers de soins? Le premier ministre utilisera-t-il plutôt cet argent pour faire plaisir aux banquiers de Wall Street et de Bay Street?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce dont vous pouvez être sûr, c'est que l'argent que nous recevrons servira à financer des initiatives qui sont bien mesurables et dont les gens pourront bénéficier. Nous ne dirons pas seulement : Ah, nous avons investi une autre somme de 100 millions de dollars, mais nous ne savons pas à quoi elle a servi. Monsieur le président, nous avons discuté à la Chambre des enjeux relatifs aux soins à domicile et aux soins aux personnes âgées ainsi que des listes d'attente qui empêchent des gens d'être hospitalisés. Nous subissons une tendance qui nécessitera davantage de fonds dans l'avenir. Je suis content que les chiffres aient augmenté un peu. Nous nous employons à utiliser les fonds.

Par ailleurs, nous avons aussi parlé d'autres sujets avec le premier ministre du Canada en ce qui concerne la souplesse quant aux dépenses en cours. C'est comme l'accord de 75 millions de dollars sur 10 ans pour des postes budgétaires qui sont, disons, moins importants que certains des postes très importants qui nous occupent en matière de soins de santé. Nous avons parlé de souplesse visant les dépenses d'infrastructure pour mettre l'accent sur les infrastructures que nous devons vraiment construire ; il s'agit là d'un nouveau concept que les gens d'en face n'ont pas du tout compris. Tout l'argent que reçoit le Nouveau-Brunswick est grandement le bienvenu. Nous avons aussi parlé de la population de notre province, laquelle vieillit au rythme le plus rapide du pays. Nos dépenses augmentent considérablement, et une vague démographique déferle sur le Nouveau-Brunswick. Les fonds permettront d'endiguer cette vague.

**M. Melanson** (Dieppe, L) : Le premier ministre doit s'expliquer lorsqu'il dit que l'argent supplémentaire sera utilisé dans l'avenir. Il doit définir « dans l'avenir » et ce que cela signifie concrètement. La somme supplémentaire de 219 millions de dollars, dont

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

32 millions sont destinés à la santé et aux programmes sociaux, provient d'Ottawa. Le premier ministre doit mettre cartes sur table et nous dire ceci : Les fonds provenant d'Ottawa seront-ils utilisés comme ils devraient l'être, soit pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à être sur un pied d'égalité avec ceux des autres provinces pour ce qui est de la qualité des services qu'ils reçoivent au Nouveau-Brunswick? Que signifie « dans l'avenir »? Est-ce que ce sera quand les banquiers de Wall Street seront satisfaits de votre plan financier? Est-ce que ce sera plutôt quand les gens du Nouveau-Brunswick obtiendront un niveau de service approprié dans la province, soit celui que les fonds en question devraient leur fournir, en ce qui concerne les travailleurs paramédicaux, les travailleurs des foyers de soins, la population vieillissante et tout ce qui a été mentionné?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, malheureusement, je peux comprendre pourquoi le député d'en face relève l'expression « dans l'avenir ». La seule voie que suivaient les gens de l'ancien gouvernement menait directement dans un précipice. Il n'y avait aucun plan.

Quand nous parlons des transferts en matière de santé, le budget de 3 milliards de dollars affecté à la santé prévoit 25 millions à cet égard — 25 millions. Il ne s'agit pas exactement d'une manne. Nous examinons les principales dépenses dans la catégorie de la santé pour notre province, mais nous devons trouver comment obtenir des résultats. Quand nous parlons d'avoir une certaine souplesse, il s'agit de pouvoir affecter les fonds aux éléments de la plus haute importance.

Contrairement aux députés d'en face, nous croyons en fait que nous avons la possibilité de donner priorité aux mesures les plus importantes. Comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes conscients de la vague qui déferle sur notre province. Nous reconnaissons les besoins à cet égard. C'est pourquoi nous avons apporté des changements au processus d'évaluation, soit pour l'accélérer. C'est pourquoi nous avons instauré une meilleure coordination entre Développement social et Santé, parce qu'il le faut, Monsieur le président. Discuter de la situation et y injecter de l'argent sans regarder à la dépense ne constituent pas la solution. Remédier à la situation est la solution, et c'est notre objectif. Voilà notre but, et nous l'atteindrons.

[Original]

**M. Melanson** (Dieppe, L) : Monsieur le président, soyons clairs. Mes questions étaient respectueuses et assez claires. Je demande au premier ministre d'être clair lui aussi dans ses réponses. Il n'a pas à vouloir attaquer qui que ce soit.

La question porte sur le fait qu'il y aura, à partir du 1<sup>er</sup> avril, 219 millions de dollars de plus pour le Nouveau-Brunswick en paiements de transfert du gouvernement fédéral. La somme de 219 millions de dollars comprend 32 millions de dollars pour le secteur de la santé et celui des programmes sociaux.

## Questions orales

Le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui si cet argent sera utilisé aux fins pour lesquelles il a été prévu? Le but est d'avoir, pour les gens du Nouveau-Brunswick, des services d'une qualité comparable à ceux offerts dans les autres provinces. Le but n'est pas de satisfaire les banquiers de Wall Street et de Bay Street. Et le but n'est pas non plus de repousser les investissements qui sont nécessaires aujourd'hui, comme le fait le gouvernement avec le plan en matière d'habitation.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que, au bout du compte, tout dépend de ce qui constitue une priorité et de ce qui est important. Nous pensons que les soins de santé sont d'une importance primordiale. Nous pensons que l'éducation est d'une importance primordiale. Nous pensons que le fait de s'occuper de la crise liée à la santé mentale, des problèmes de santé dans notre société et de la toxicomanie est d'une très grande importance. Nous croyons avoir l'argent dans le système qui nous permettra de nous concentrer sur les priorités et d'obtenir des résultats concrets. Je sais que le député d'en face dirait : Eh bien, annonçons un autre projet ; nous devrions construire deux palais de justice ; ainsi, nous pourrions en avoir deux.

Monsieur le président, nous adoptons un point de vue différent parce que nous croyons toujours que le fait d'utiliser l'argent des contribuables pour financer l'économie n'est pas viable. Peu importe si nos paiements de transfert ont légèrement augmenté. Cela ne fait rien. Cela ne veut pas dire que nous jetterons de l'argent par les fenêtres et que nous ferons semblant que l'économie prend de l'essor. Monsieur le président, l'économie prend de l'essor, car elle est fondée sur un avenir stabilisé qui permet au secteur privé d'investir ici au Nouveau-Brunswick.

## NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Le personnel soignant de nos foyers de soins ne relève pas de nos services publics ; en conséquence, le processus de négociation collective le concernant est régi par la *Loi sur les relations industrielles*. Or, pour une raison quelconque, le premier ministre essaie de contourner la loi en apportant des changements aux règles qui encadrent les négociations collectives au moyen d'une loi non pertinente, soit le projet de loi dont est saisie la Chambre et qui vise à définir les services essentiels dans les foyers de soins. Je ne le vois pas essayer de contourner la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* pour que, disons, soit comparé le salaire des employés de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick à celui des travailleurs au salaire minimum qui assurent la vente d'alcool dans les dépanneurs. Cela n'arrivera pas.

## Questions orales

Voici ma question pour le premier ministre : Retirera-t-il du projet de loi à l'étude les dispositions en cause qui modifieraient le fondement sur lequel s'appuient les négociations collectives dans la province pour le personnel des foyers de soins, et limitera-t-il le projet de loi à son but premier, qui est de définir les services essentiels dans les foyers de soins, pour qu'il puisse être adopté en bonne et due forme et que le personnel et les pensionnaires des foyers de soins soient rassurés de savoir que, au cours de la nouvelle année, ils ne risqueront pas...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Monsieur le député.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Non, le fait est que seul le projet de loi 17 dans sa forme actuelle permet réellement de remédier à la situation. Je ne peux en aucun cas envisager de le modifier, Monsieur le président. Prenons la mesure de la situation. Huit municipalités dans la province ont voté et se sont prononcées en faveur de l'arbitrage obligatoire sans entrave. Ces dernières ont dit qu'elles ne pouvaient pas gérer leurs ressources dans leur collectivité. Le député et chef du Parti vert fait fi de ce que disent les municipalités et prend la parole pour dire : Ah, mais la gestion peut se faire à l'échelle du gouvernement ; c'est possible de procéder ainsi.

Je ne crois pas que les contribuables jugeraient déraisonnable de dire : Vous savez, nous devrions examiner des salaires comparables dans la province ; nous devrions nous pencher sur les secteurs privé et public ; nous devrions jeter un oeil au régime de rémunération globale ; nous devrions être justes envers les contribuables de notre province qui paient les factures. Je ne crois pas que les gens de la province s'attendent à ce que leur argent soit géré autrement qu'avec prudence. Merci.

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick n'évolue pas dans un marché fermé pour ce qui est du personnel soignant nécessaire dans les foyers de soins pour que des soins appropriés soient prodigués aux pensionnaires. Toutes les provinces se font concurrence afin de pallier la pénurie. Nous devons au moins concurrencer les autres provinces Maritimes au chapitre des salaires et des conditions de travail.

Fait intéressant, les médecins de la Nouvelle-Écosse ont récemment signé un nouveau contrat de quatre ans avec le gouvernement, lequel leur accordera une hausse salariale de 8 % au cours des quatre prochaines années. Afin que le Nouveau-Brunswick reste concurrentiel, le premier ministre voudra probablement offrir une augmentation équivalente aux médecins de la province, actuellement en négociations. Voilà une hausse beaucoup plus importante que l'offre finale qu'a faite le premier ministre au personnel des foyers de soins. Pourquoi le premier ministre insiste-t-il pour imposer des mesures d'austérité aux femmes et aux hommes qui travaillent dans les foyers de soins? Est-ce parce que ces femmes et ces hommes sont issus de la classe ouvrière, ou a-t-il simplement une phobie des syndicats?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je veux simplement apporter des précisions. Je sais que cela a peu d'importance pour le chef du Parti vert, mais les comparaisons sont très importantes. Alors, examinons la situation des médecins en Nouvelle-Écosse. Ces derniers sont les moins bien rémunérés du pays. C'est pourquoi un changement a été apporté. Les médecins en question sont les moins bien rémunérés du pays. Toutefois, savez-vous ce qui s'est passé au Québec il y a environ un ou deux mois? Le salaire des médecins a été réduit de 10 % parce qu'ils étaient parmi les mieux rémunérés du Canada. Je pense que les salaires sont peut-être plus élevés en Alberta. Voilà pourquoi des mesures ont été prises. De telles mesures ne sont pas prises isolément. Elles sont établies après une comparaison du salaire avec celui offert dans d'autres provinces et de la position qu'il occupe. Il s'agit d'un concept novateur.

Voilà exactement de quoi retourne le concept, Monsieur le président. Il s'agit d'examiner les éléments de comparaison et de se demander : Que convient-il de faire pour le Nouveau-Brunswick? Quels sont les éléments de comparaison dans notre région? Comment parvenons-nous au bon montant tout en étant équitables envers les travailleurs et les contribuables? Tout le concept vise à faire preuve d'équité. Je sais qu'il est commode de ne raconter qu'une partie de l'histoire ou de lancer des demi-vérités, mais l'idée consiste ici à présenter tous les faits. Examinons tous les renseignements pertinents et prenons une décision fondée sur les faits. Voilà exactement ce que fait le projet de loi, Monsieur le président. Merci.

## FISCALITÉ

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, en raison de l'appétit insatiable du précédent gouvernement libéral pour des taxes et impôts plus élevés et des dépenses et emprunts frivoles, nous nous trouvons maintenant dans une position peu souhaitable, soit d'essayer de sauver un navire qui fait naufrage. Dans le cadre de ses efforts visant à inciter le gouvernement à équilibrer les comptes sans faire de compressions sévères, l'Alliance des gens s'est engagée à n'imposer aucune nouvelle taxe et aucun nouvel impôt. Un autre parti qui s'est engagé à faire de même est le gouvernement conservateur. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Comment le projet de loi 2, qui prévoit en fait une hausse des impôts pour les résidents de l'extérieur de la ville de Saint John afin qu'ils contribuent à payer les installations de Saint John, n'est-il pas considéré comme comportant un nouvel impôt?

**L'hon. M. Carr** (New Maryland-Sunbury, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député de l'opposition de la question. En réalité, le noeud du problème ici porte sur la façon dont nous assurons la réussite dans les régions. Comment pouvons-nous trouver une nouvelle façon de procéder pour que les régions connaissent du succès? Nous savons que, compte tenu de



## Questions orales

la situation actuelle dans le sud du Nouveau-Brunswick, de vrais défis se posent à cet endroit, Monsieur le président. La région bénéficie de cinq installations, et nous savons que la viabilité d'une région dépend de ce qui attire les gens dans la région et de ce qui fait en sorte qu'ils y restent. Il s'agit d'une composante du développement économique de notre société. C'est un élément lié au tourisme. Grâce à de telles installations, les gens souhaitent s'installer dans une région, la font croître et la rendent viable. Monsieur le président, au moment où nous adoptons une nouvelle façon de faire dans la région visée, nous devons donc examiner toutes les options pour permettre à certaines régions de la province de demeurer viables.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je dirais que je suis reconnaissant de la réponse, mais je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'une réponse. Je vais encore poser la question au ministre. Nous avons fait campagne en nous engageant à n'imposer aucune nouvelle taxe et aucun nouvel impôt. Le gouvernement conservateur a fait campagne en s'engageant à faire de même, mais le projet de loi 2 prévoit un nouvel impôt pour les résidents des régions rurales. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux : Si le projet de loi 2 est adopté en ce qui concerne les résidents des environs de Saint John, pouvons-nous nous attendre à ce que les résidents des environs de Fredericton, de Moncton et d'autres endroits de la province se voient aussi imposer d'autres nouveaux impôts pour payer les services au sein de ces villes?

**L'hon. M. Carr** (New Maryland-Sunbury, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, PC) : Eh bien, Monsieur le président, la *Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John* est unique à la région de Saint John. C'est une mesure législative qui a été présentée en 1997. Elle date de 22 ans, et trois collectivités des environs de la ville contribuent depuis 22 ans aux dépenses d'exploitation des installations en question. Il ne s'agit pas d'un nouveau concept. Il ne s'agit pas d'une nouvelle idée. Il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure législative. Nous élargissons la mesure législative pour y inclure plus de gens de la région. Il ne s'agit pas d'un nouvel impôt lorsque des impôts sont déjà en vigueur à l'échelle locale.

Si nous voulons réellement tenir une discussion sérieuse sur une réforme municipale et la réussite des régions dans la province, nous devons éliminer le cloisonnement entre les collectivités et nous unir afin de prospérer. Monsieur le président, notre province et nos régions sont bien trop petites pour décider de travailler en vase clos. Nous devons commencer à travailler en équipes.

[Original]

### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

**M. LePage** (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Nous savons que le gouvernement a conclu un accord douteux avec l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick qui pourrait faire reculer considérablement les droits des travailleuses et des travailleurs de cette province. Quels que soient les détails de cet accord conclu en cachette, nous allons avancer pour essayer d'apporter nos propres modifications au projet de loi pour le rendre équitable pour les travailleuses et les travailleurs des foyers de soins.

Nous croyons toujours à l'arbitrage exécutoire sans condition. Une des conditions imposées dans ce projet de loi, soit la capacité de payer, n'est pas du tout définie. Nous avons posé la question à la ministre du Développement social, mais nous n'avons obtenu aucune réponse. Nous avons posé la question au premier ministre, mais nous n'avons toujours pas obtenu de réponse.

[Traduction]

Recommençons. À l'aune de la disposition prévue dans le projet de loi 17 — et des faits maintenant, comme se plaît à les appeler le premier ministre —, que signifie pour le ministre des Finances la « capacité de payer »?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Vous savez, je pense que, en examinant toutes les conditions, nous disons à l'arbitre que nous voulons comprendre exactement en quoi la situation financière de la province est pertinente. Enfin, si notre province affichait un taux de croissance de 1 % ou de 1,5 %, on pourrait dire : Eh bien, d'accord, combien coûte la mesure? Quelle incidence aura-t-elle sur les nombreux syndicats? Certes, il y a à peu près 46 000 membres syndiqués dans notre province, mais le nombre total d'employés s'élève à 53 000. Alors, quelle sera l'incidence sur la province si nous prenons une telle mesure? La situation n'est pas isolée, Monsieur le président. Ce n'est vraiment pas sorcier. Il ne s'agit que d'un simple aspect à prendre en considération. Dans quel état se trouve la province? Cela veut-il dire une hausse des taxes et impôts? Si c'est le cas, exposez la situation. Voici l'augmentation des taxes et impôts qu'il faudra pour financer la mesure en question. Que cela signifie-t-il? Cela veut-il dire moins d'employés? Quelle est l'incidence de la mesure?

Monsieur le président, nous voulons que rien ne soit considéré isolément dans l'ensemble du processus. À mon avis, si le député devait réfléchir aux demandes des municipalités... Ce sont les municipalités de la région d'où proviennent de nombreux parlementaires d'en face qui disent : Réglez le problème pour nous.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**M. LePage** (Restigouche-Ouest, L) : Encore là, c'est une définition très vague.

[Traduction]

Monsieur le premier ministre, nous demandons des déclarations et des conditions fondées sur des faits. Ma vision de la capacité de payer n'est pas la même que la vôtre. Encore une fois, il faut que la déclaration contienne certains renseignements importants. J'espère avoir mal compris. Le premier ministre parle de comparer des syndicats à d'autres syndicats, mais le projet de loi énonce aussi que nous devons comparer les foyers de soins entre eux. Est-ce l'approche qu'il veut suivre, soit d'établir des comparaisons chaque fois qu'il négocie avec les syndicats?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous savons que la capacité de payer est un concept très difficile à comprendre pour les gens d'en face. Après tout, ils ne se sont jamais souciés de la façon dont nous payions les dépenses. Dans leur cas, il ne s'agissait que de dépenser sans cesse et d'imposer davantage. Eh bien, c'est ce qui a mené à la stagnation de l'économie de notre province, vous savez. Le tout a forcé le secteur privé à quitter la province. Puisque les entreprises ne peuvent se permettre de s'établir dans la province, les secteurs public et privé y occupent la même importance.

Voilà pourquoi nous avons stabilisé l'économie. Nous avons stabilisé notre régime fiscal. Nous avons stabilisé la croissance de nos dépenses et nous montrons au monde et aux personnes d'autres provinces qui veulent peut-être investir ici que le Nouveau-Brunswick assainit ses finances. Les décisions prises pour le Nouveau-Brunswick s'appuient sur des faits, Monsieur le président, et non sur la prochaine émotion ou la prochaine idée qui s'avérerait avantageuse pour les élections. Monsieur le président, notre budget de capital en est un exemple. C'est le même que celui de l'année dernière. Les gens voulaient que les dépenses en capital restent les mêmes. Le même processus et les mêmes chiffres que l'année dernière ont été appliqués parce que la prévisibilité favorise la stabilité et l'investissement, Monsieur le président.

## TOURISME

**M. J. LeBlanc** (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : En parlant de tourisme, ma question s'adresse au ministre du Tourisme. Le premier ministre a engagé une amie triée sur le volet pour occuper un poste très bien payé au ministère du Tourisme. Elle était chargée de trouver une nouvelle stratégie touristique pour la province. Cela fait plus d'un an, mais tout ce que nous avons vu, ce sont des compressions et de sombres perspectives d'avenir pour un secteur qui dépend de la province pour attirer des visiteurs ici. À cause de la vision à

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

court terme du gouvernement concernant le tourisme, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse peuvent maintenant nous écraser complètement au chapitre du marketing touristique. On nous a promis une stratégie, mais nous n'avons rien vu, Monsieur le président. Voici ma question : Où est la stratégie, et quand sera-t-elle dévoilée?

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Shippagan-Lamèque-Miscou, vice-premier ministre, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Je remercie le député de Shédiac—Beaubassin—Cap-Pelé pour sa question. Nous allons mettre la lumière sur certaines régions du Nouveau-Brunswick afin d'attirer les touristes. Trop longtemps, au Nouveau-Brunswick, nous avons été dépendants des prix de l'essence, de la température et d'autres facteurs extérieurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Il faut absolument reprendre le contrôle de nos infrastructures touristiques et en construire d'autres que les gens n'auront d'autre choix que de visiter.

Nous avons des régions en or ici, au Nouveau-Brunswick, mais les infrastructures ont été éparpillées ici et là. Quand je suis arrivé au ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, certains employés m'ont dit : Le gouvernement précédent a tellement affecté d'argent qu'on ne savait pas où le dépenser. Eh bien, ce temps est fini. Nous allons cerner des endroits qui sont fantastiques et c'est sur eux que nous mettrons l'accent. Merci, Monsieur le président.